



# AVIS DE PUBLICITE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AEROPORTUAIRE DE L'AEROPORT DE STRASBOURG

<u>Objet</u>: la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim lance un appel à projets en vue de la commercialisation d'un terrain à bâtir, lequel sera dédié à des activités en lien avec le fret aérien et/ou la filière logistique.

## **Cadre juridique**:

Le présent avis de publicité, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet l'organisation d'une sélection préalable des candidats à l'autorisation d'occupation du domaine public attribuée pour l'exercice d'une activité économique.

L'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, constitutive de droits réels.

<u>Durée de la convention</u>: A définir selon le montant de l'investissement, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Biens concernés:

Terrain à bâtir d'environ 3 hectares situé dans le parc d'activité de l'Aéroport « le Skyparc »

#### Redevances:

En contrepartie de l'autorisation domaniale consentie, le Titulaire versera à SA Aéroport de Strasbourg, une redevance d'occupation facturée par m² de sol occupé.

Le montant de la redevance annuelle sera proposé par les candidats dans leur offre. Les candidats devront toutefois respecter une redevance plancher de **4,86 euros par m² et par an hors taxes**.

### Modalités de participation :

Les entreprises intéressées pourront télécharger le règlement de sélection sur le site <a href="https://www.e-marchespublics.com">https://www.e-marchespublics.com</a> sous la référence « AMI Terrain 2023 »

Les offres devront être envoyées sur le site <a href="https://www.e-marchespublics.com">https://www.e-marchespublics.com</a> au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 12h00 sous la référence « AMI Terrain 2023 »

# Critères de sélection :

L'autorisation sera attribuée et la convention signée avec le candidat présentant l'offre la plus avantageuse, évaluée sur la base des éléments fournis dans les propositions, et selon les critères suivants :

- Qualité et cohérence du projet et du business plan, calendrier de réalisation du projet et engagement sur la date de mise en service des bâtiments, le montant des investissements envisagés, adéquation entre investissement et durée de l'occupation souhaitée, le nombre d'emplois créés
- Cohérence du projet avec la stratégie de la société aéroportuaire
- Prix au m2 proposé en respectant le prix plancher
- Engagements environnementaux et RSE

Avis publié le: 12 avril 2023